

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2025-132

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
VU la demande formulée par la Ville de BAYEUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue de Crémel à l'occasion de travaux Rue aux Coqs,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du lundi 24 février au 30 juin 2025,  
CONSIDERANT que cette intervention est de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite, du 24 février au 30 juin 2025 :

- Rue de Crémel dans le sens rond-point Mercader vers la rue aux Coqs.  
**A cette occasion le sens de la circulation sera inversé dans ladite rue**

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de BAYEUX.

**Article 3** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-huit février deux mil vingt-cinq,

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

